



Vos prestations Caf Attestation de paiement

N° DOSSIER :
4163206 G

NOUS CONTACTER :
Nous téléphoner :

3230 > Service gratuit
+ prix appel

Nous écrire :
Caf du Nord
59863 LILLE CEDEX 9
Tous nos contacts sur [caf.fr](#)

Le 17/09/2022

598

Madame SANAA BELKESSAM
18 RUE DE L'ABBE TRENTESAUX
59700 MARCQ EN BAROEUL

La directrice de la Caf du Nord certifie que :

SANAA BELKESSAM, née le 16/10/1978
YOUSSEF BELKESSAM, né le 27/12/1979

ont perçu les prestations suivantes pour le mois d'**août 2022** :

PRESTATIONS	MONTANT
Allocation de rentrée scolaire <i>rappel sur la période de 01/07/2022 à 31/08/2022</i>	30,98 €
Allocation de rentrée scolaire	774,76 €
Allocations familiales avec conditions de ressources	477,33 €
Allocations familiales avec conditions de ressources <i>rappel sur la période de 01/07/2022 à 31/08/2022</i>	18,36 €
Complément familial	182,00 €
Complément familial <i>rappel sur la période de 01/07/2022 à 31/08/2022</i>	6,99 €
Soit au total	1490,42 €

QUOTIENT FAMILIAL

août 2022 : 664 €

Personnes à charge prises en compte pour le calcul des droits :

AYOUB BELKESSAM, né le 09/05/2002
MERIEM BELKESSAM, née le 18/08/2004
KELTOUM BELKESSAM, née le 13/11/2008
MARWA BELKESSAM, née le 08/12/2013

Emplacement réservé à la Caf

WAT ATTPAI F 170920220940 390008 AL
0320 MAT 4163206 G -
PAGE 1/2 IDX B 1041101 V 598 -



41632061041100000000

■ Attestation délivrée compte tenu des informations connues à ce jour par la Caf du Nord.

Les prestations versées par la caisse d'Allocations familiales sont insaisissables sauf pour le paiement des dettes alimentaires.

Attention : vous avez l'obligation de nous signaler immédiatement tout changement de situation (familial, professionnel, logement ...).

La Caf vérifie l'exactitude des déclarations (article L.114-19 du code de la Sécurité sociale). La loi punit quiconque se rend coupable de fraude ou de fausse déclaration (Articles L. 114-9 - dépôt de plainte de la Caisse pouvant aboutir à : travail d'intérêt général, amende ou peine de prison, L. 114-17 du code de la Sécurité sociale - prononcé de pénalités - articles 313-1 à 313-3, 441-1 et 441-6 du code Pénal).

La loi 78-17« informatique et liberté » du 06 janvier 1978 modifiée vous garantit un droit d'accès et de rectification pour les données vous concernant auprès du directeur de votre caf

Emplacement réservé à la Caf

WAT ATTPAI F 170920220940 390008 AL
0320 MAT 4163206 G -
PAGE 2/2 IDX B 1041101 V 598 -



41632061041100000000